

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les Faits de la semaine

Le roi Edouard a reçu l'accueil que devait Paris à ce vieux parisien devenu le souverain de la Grande Bretagne. Il a été acclamé sans excès, avec sympathie et gaieté ; il n'a pas été soumis à cette curiosité étonnée que provoquent certains souverains asiatiques. Promené de Paris à Vincennes et de Vincennes à Longchamp — (Hôtel de Ville cinq minutes d'arrêt, buffet) — il a trouvé partout la foule souriante qu'il connaît depuis longtemps.

Les édifices publics, les maisons de commerce, les grands magasins étaient pavés. Le *Printemps* de M. Jaluzot, notamment resplendissait de brillants drapeaux anglais, tandis que ses journaux la *Presse* et la *Patrie* fulminaient contre la perfide Albion et contre le roi de Chamberlain. Il y a là une légère contradiction entre la conviction et l'intérêt.....

Tout le monde connaît l'*Homme à l'oreille cassée* d'Edmond About. Lorsque ce brave colonel Fougas, ressuscité après une momification de quarante-cinq ans, va à l'Opéra, il entend Charles VI, et reprend avec chaleur le fameux « Jamais en France l'Anglais ne régnera » qu'il accompagne d'invectives contre la perfide Albion.

M. Millevoye et ses acolytes rappellent ce pauvre Fougas ; ils paraissent sortir d'une boîte oubliée dans un grenier depuis 1815 ; aussi leur public habituel est-il blasé sur ces exhortations anti-britanniques. Il les a lues, peut-être, mais les a dédaignées à coup sûr.

Ce qui reste certain, c'est le désir de paix que possèdent tous les souverains sans exception et comme ce n'est pas la République qui veut la guerre, cela pourra durer longtemps ainsi.

Une semaine tous les ans comme celle qui vient de s'écouler, et l'on pourra sans crainte diminuer le budget de la guerre. Il est grand temps.

On peut lire, dans les journaux américains, une annonce qui fait rêver toutes les cuisinières et toutes les femmes de chambre du Nouveau-Monde. Elle émane d'un millionnaire américain, le banquier Farson, qui désire trouver une bonne parfaite.

Voici les conditions qu'il met à son engagement.

« Elle devra savoir lire dans les yeux des invités ce qu'ils désirent, ne jamais être de mauvaise humeur, ne jamais se servir d'une expression triviale, être une excellente cuisinière, une excellente femme de chambre, être très bien habillée tout en se faisant ses costumes elle-même, n'avoir jamais « aucune connaissance », enfin être une parfaite dame du monde sans jamais oublier qu'elle n'est qu'une domestique. »

Devant tant de vertus réclamées par M. Farson, c'est bien le cas de répéter le mot du *Figaro* : « Combien de maîtres seraient capables de les avoir ? »

Mais voici la contre partie.

Et combien recevra la femme qui les réunira ? Un million de dollars à la mort du banquier, un salaire princier pendant sa vie et de nombreux cadeaux.

Qui veut se mettre sur les rangs ?

Les affaires turco-bulgares-macédoniennes entrent dans une extrême période d'acuité.

Les Macédoniens ont organisé un Comité central qui a pris pour devise « la liberté ou la mort ». D'autre part, les turcs arrêtent, fusillent et emprisonnent. Ils envoient des troupes sur tous les points.

Les renforts envoyés pour compléter les effectifs réclamés pour assurer l'ordre à Salonique sont tous arrivés.

Le Vali, d'accord avec Edib-pacha, président de la cour martiale, a organisé un service de surveillance qui a procédé à plusieurs arrestations.

Le seul incident qui se soit produit est la tentative faite par un bulgare contre l'hôtel des postes et télégraphes.

Voici d'après les renseignements de source consulaire dans quelles conditions s'est produite cette tentative.

Un insurgé, porteur d'une bombe se rendit au bureau des postes et télégraphes sous prétexte d'y déposer un message.

Ses allures suspectes et le déguisement dont il s'était affublé, attirèrent l'attention du chef de poste qui le fit immédiatement arrêter et fouiller.

On le trouva porteur d'un engin. Son affaire est claire.

Faudra-t-il donc que l'Europe mette à la raison ces contrées vraiment trop barbaresques.

F. L.

Ce que 1870 nous a coûté

Réformes et progrès accomplis

De M. Alfred Neymarck :

La guerre de 1870, l'indemnité payée aux Allemands, la Commune de 1871 ont coûté 12 milliards.

D'après M. Mathieu-Bodet, la guerre de 1870 a coûté 9.820.643.000 fr. plus 66.390.000 de revenus annuels provenant de l'Alsace-Lorraine.

D'après M. Léon Say, la guerre a coûté 11.471.441.661 fr.

En août 1883, M. Mathieu-Bodet évaluait ces dépenses à 10 milliards.

En 1886, M. Jules Roche, qui fait une critique acharnée et injuste de notre situation financière, oubliant ses discours, rapports et articles d'autrefois, évaluait ces dépenses à 11.075.986.408 fr., puis à 10.880.285.189 fr.

Il a été dépensé plus de 10 milliards pour les travaux publics. Le phylloxera a fait perdre près de 2 milliards. Le *krach* de 1882, au dire de M. Léon Say, a coûté plusieurs milliards, « l'équivalent de la rançon ».

Plus de 40 milliards ont été absorbés par le service de la dette publique ; 35 à 40 milliards par la guerre, la marine et les colonies ; 5 milliards pour l'instruction publique. Plusieurs milliards ont été dépensés pour les pensions, les frais de régie et de perception des impôts, etc.

Malgré ces dépenses urgentes, colossales,

il a été fait des réductions d'impôts qui ont privé le Trésor de plusieurs centaines de millions.

Oublie-t-on les dégrèvements des tarifs de chemins de fer en 1892 dus à MM. Rouvier, alors ministre des finances, et Yves Guyot, ministre des travaux publics, ceux de la poste, de l'impôt sur le papier, du timbre sur les journaux, des boissons ? Voyageurs et marchandises sont transportés aujourd'hui plus vite, plus confortablement, et 25, 30, 40 0/0 meilleur marché qu'en 1870. Une lettre coûte 0 fr. 15 au lieu de 0 fr. 20 d'affranchissement en 1869 et 1870 et 0 fr. 25 après 1871 ; le prix des télégrammes a été abaissé à 0 fr. 05 par mot ; les journaux politiques payaient un droit de timbre de 0,06 par exemplaire, soit 21 fr. 60 par an, sans compter l'impôt sur le papier ; l'impôt sur le papier a été supprimé ; le dégrèvement de l'impôt sur les vins en 1880 a enlevé au Trésor plus de 100 millions de recettes annuelles ; l'impôt foncier a été diminué ; des dégrèvements ont été apportés aux petits loyers, dans les grandes villes, comme Paris, la contribution mobilière exempte les petits loyers au-dessous de 500 francs, etc. Pendant ce temps encore, il a été construit plus de 30.000 kilomètres de chemins de fer ; les canaux et les ports ont été améliorés ; les grandes Compagnies ont amorti sur leurs anciens emprunts, depuis 1883 seulement, plus de 1,750 millions, ce qui constitue un véritable amortissement pour l'Etat, puisque toutes les compagnies lui appartiendront à partir de 1950 ; bon an, mal an, l'Etat, lui-même, a amorti sur divers emprunts et dettes inscrits au budget, plus de 100 millions, et notamment 24 millions par an sur l'amortissable, etc. A l'heure actuelle même, le budget de 1903 contient plus de 125 millions d'amortissements divers. L'Etat a remboursé les avances faites au Trésor par la Banque de France dont l'encaisse or et argent dépassant 3,600 millions est sept fois plus forte qu'en 1871 ; il a soldé les comptes de liquidation fait rentrer au budget ordinaire une quantité de comptes compris dans des budgets extraordinaires, etc. Il a amélioré la situation de vieux serviteurs, augmenté le prêt des soldats et la solde des officiers, etc.

L'affaire Humbert-Daurignac

M. Leydet, juge d'instruction, a fait subir à Frédéric Humbert un interrogatoire définitif, en présence de ses avocats.

Les pièces le concernant ont été communiquées à l'inculpé qui a signé ensuite le procès-verbal.

INFORMATIONS

L'arbitrage anglo-français

M. Thomas Barclay continue sa campagne en faveur d'un traité d'arbitrage anglo-français. La Chambre de commerce de Manchester a voté en faveur de cette proposition et elle se propose de tenir un meeting à ce sujet avec la municipalité de la ville. M. Barclay a fait valoir qu'au moment de l'incident de Fachoda la France avait dépensé 75 millions de francs pour mettre les ports de la Manche en état de défense. Les églises auraient reçu l'ordre de se tenir prêtes pour le service des ambulances. Déjà la flotte française de la Méditerranée avait franchi Gibraltar, la nuit, en éteignant ses feux, et elle avait

opéré sa jonction à Cherbourg avec l'escadre du Nord. M. Barclay n'a pas entendu dire que l'Angleterre eût alors fait des préparatifs. L'Angleterre se trouvait donc, sans s'en douter, à deux doigts de la guerre et exposée à une attaque imminente. La France, par suite d'un malentendu, croyait de son côté que l'Angleterre voulait l'attaquer.

Aussi M. Barclay estime qu'il faut s'empresser de profiter de l'excellent effet produit sur l'esprit des deux nations par la visite du roi Edouard à Paris, et l'excellent accueil qu'il y a reçu.

Une expérience

On en est réduit aux suppositions pour connaître comment peuvent se comporter les tourelles cuirassées pendant un combat et savoir notamment, si elles seront habitables.

M. Camille Pelletan, désireux que la marine puisse être exactement informée sur les qualités d'instruments de combat qui lui coûtent si cher, a prescrit une expérience, dont le but est de déterminer si, en cas de guerre, le mécanisme, au moyen duquel tourne la tourelle du nouveau cuirassé d'escadre *Suffren*, ne serait pas mis hors de service par le choc violent d'un boulet ; en un mot, si l'artillerie ne serait pas immobilisée.

Cette expérience aura lieu en juin ou juillet prochain, les travaux nécessaires ne pouvant être terminés avant cette époque. Il s'agit, en effet, de doubler la tourelle du *Suffren* d'une épaisse cuirasse, qui n'amortira aucunement le choc, mais protégera la tourelle contre l'effet de pénétration du boulet, effet que l'on connaît par de multiples essais.

Le polygone de Gavres a été chargé de préparer cette cuirasse supplémentaire, et il s'y occupe activement.

Pour l'expérience, le *Masséna* se placera à quelques centaines de mètres du *Suffren* et tirera sur la tourelle de ce dernier avec un de ses canons de 305.

Cette expérience est attendue avec un grand intérêt par toute la marine.

Soumission aux lois

Le général Peigné, commandant du 9^e corps d'armée, venu pour inspecter la garnison, à Poitiers, a prononcé devant les officiers une allocution dont voici un extrait :

Vos devoirs militaires peuvent se résumer dans cette formule qui était inscrite sur les étendards de la première République :

« Discipline et soumission aux lois ».

La discipline est un axiome pour l'armée, et cette discipline, bien entendu n'est nullement contraire à la Liberté. — L'Egalité existe pour nous tous sur le champ de bataille. — Quant à la Fraternité, nous devons la pratiquer tous les jours.

Comme je vous l'ai dit, l'armée a le devoir de se soumettre aux lois, et cela vous est d'autant plus facile qu'elle reste étrangère à la préparation de ces lois, puisque, avec juste raison, le législateur a pris le soin de la tenir à l'écart de la politique en ne donnant pas aux militaires l'occasion de faire acte d'électeurs. Chacun de vous doit donc se soumettre... ou se démettre, suivant le mot de Gambetta.

M. Lépine candidat

On annonce que M. Lépine, préfet de police, serait candidat aux élections législatives dans la deuxième circonscription de Montbrison, en remplacement de M. Dorian décédé.

M. Lépine cependant n'aurait pas encore pris de résolution.

Rendement des impôts

Le chiffre total du rendement des impôts indirects et monopoles de l'Etat pour le mois d'avril 1903 s'élève à la somme de 263 788 500 fr., accusant ainsi une plus-value de 17.224.700 fr. par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 19.600.000 fr. par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a augmentation sur :

L'enregistrement	5.263.500
Le timbre	1.939.500
L'impôt sur les opérations de Bourse	124.500
L'impôt de 40/0 sur les valeurs mobilières	323.500
Les douanes	5.902.000
Les sucres	2.309.000
Les contributions indirectes (monopoles)	853.000
Les postes	1.950.200
Les télégraphes	215.400

Il y a diminution sur :

Les contributions indirectes	1.511.000
Les sels	119.000
Les téléphones	25.900

Par rapport au mois d'avril 1902, il y a augmentation sur :

L'enregistrement	6.389.500
Le timbre	897.500
L'impôt sur les opérations de Bourse	107.000
L'impôt de 40/0 sur les valeurs mobilières	271.000
Les douanes	5.352.000
Les contributions indirectes	1.978.000
Les sucres	2.090.000
Les contributions indirectes (monopoles)	1.454.000
Les postes	937.600
Les télégraphes	154.400
Les téléphones	35.000

Il y a diminution sur :

Les sels	66.000
--------------------	--------

Les recouvrements effectués pendant le mois d'avril dernier ont suivi une marche particulièrement satisfaisante. Ils dépassent, en effet, les prévisions budgétaires de 17.224.700 fr., ce qui, avec les plus-values acquises pendant les trois premiers mois de l'année courante, forme une plus-value de 27.549.200 fr. au profit de l'exercice 1903.

Comparés aux chiffres obtenus l'année dernière, les résultats de l'année courante sont encore plus satisfaisants. Le rendement des impôts indirects et monopoles est, en effet, déjà supérieur de 44.976.600 fr. aux résultats effectués en 1902 à la même époque.

Le ballon « Lebaudy »

L'aéronat de MM. Lebaudy a effectué, hier matin, une longue excursion, sous la direction de son pilote M. Juchmès.

Voici le rapport de l'ascension fait par M. Juchmès :

Je suis parti avec le mécanicien Rey et 120 kilos de lest, une forte pluie ayant alourdi le ballon de 90 kilos, avec les hélices tournant à 800 tours, nous sommes allés à Saint-Martin-la-Garenne, Dennemont, Gassicourt, Mantes, entrant dans la ville par le côté ouest, faisant le tour de la cathédrale, passant au-dessus de Limay, revenant ensuite sur la gare de Mantes.

A partir de cet endroit, le vent debout devint plus fort à l'altitude de 250 mètres, j'ai fait tourner les hélices à 1.000 tours, j'ai remonté ainsi facilement le courant et je me suis dirigé sur le château de Rosny.

Arrivé au-dessus du parc j'ai évolué dans tous les sens, le ballon obéissant parfaitement au gouvernail, puis je me suis dirigé sur le hangar de Moisson.

L'atterrissage a eu lieu à l'endroit désigné, devant la porte.

La rentrée du ballon dans le hangar s'est effectuée sans incident.

En résumé, départ par la pluie à 8 heures 54, parcours : Moisson, Lavacourt, Saint-Martin, Dennemont, Gassicourt, Mantes, Limay, Rosny, Guernes, Sandrancourt, Méricourt, Mousseaux, Moisson atterrissage à 10 h. 30.

Evolutions au-dessus de Limay, Mantes et Rosny.

Chemin parcouru, 37 kilomètres.

Altitude maxima, 300 mètres.

Cette altitude s'explique par le séchage du ballon, quand la pluie a cessé. A partir de ce moment, le ventilateur a fonctionné sans arrêt pour remplacer le gaz évacué constamment.

Nous avons été acclamés par les populations sur tout le parcours.

JUCHMÈS.

Le voyage dépasse, comme chemin parcouru effectif, 37 kil. ; comme temps, 1

h. 36. (Le prix Deutsch était de 11 kil. 1/2 et d'une demi-heure).

Ces résultats du dirigeable Lebaudy font le plus honneur à l'ingénieur Julliot et à l'aéronaute Juchmès ; il est à noter qu'ils ont été obtenus malgré la pluie et le vent : La navigation aérienne dirigeable paraît entrée aujourd'hui dans le domaine de la réalité et de la pratique.

CHRONIQUE LOCALE

Examens de gymnastique

Les jeunes gens désirant prendre part à l'examen pour l'obtention du brevet militaire de gymnastique et de tir en 1903, doivent faire connaître à M. le général commandant le 17^e corps d'armée, avant le 1^{er} juin 1903, leur intention de concourir pour l'obtention dudit brevet.

Ils doivent se présenter ensuite porteurs de leur acte de naissance, de l'extrait du casier judiciaire et d'un certificat de bonne vie et mœurs, devant un commandant de recrutement de la dix-septième région, pour recevoir s'il y a lieu un certificat d'aptitude physique, certificat qu'ils doivent remettre au président de la commission d'examen.

Cet examen aura lieu à Toulouse à partir du lundi 22 juin. Les candidats se présenteront à cette date à huit heures du matin, à la caserne Pérignon, route de Castres.

1. Lundi 22 juin, à huit heures et demie du matin, gymnastique ;
2. Lundi 22 juin, à trois heures du soir, tir.
3. Mardi 23 juin, à cinq heures et demie du matin, première marche de 22 kilomètres.
4. Mercredi 24 juin, à cinq heures et demie du matin, deuxième marche de 22 kilomètres.

Adjudication

Ce matin à 10 heures il a été procédé à l'adjudication des travaux pour construction de chemins vicinaux de grande communication.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 33.990 francs à diviser en deux lots.

Pour le premier lot aucun soumissionnaire ne s'est présenté.

Le second lot a été adjugé à M. Gayet, entrepreneur à Cahors, qui avait soumissionné avec un rabais de 18,50 0/0.

CAHORS

Contributions directes

Par arrêté préfectoral, MM. Labro Marcel et Couderc Henri, reconnus admissibles, à la suite du dernier concours des contributions directes, sont nommés surnuméraires dans le département du Lot.

M. Labro a été admis avec le n° 3 et M. Couderc avec le n° 38.

Mutation

M. Michel, chef de bataillon au 60^e régiment d'infanterie, passe au 7^e.

M. Favin-Lévêque, capitaine au 7^e, passe au 17^e régiment d'infanterie, maintenant stagiaire d'intendance.

M. Vialleix, capitaine au 11^e régiment, passe au 7^e.

Manufactures de l'Etat

M. Marin, commis de culture à la direction de Cahors, est nommé en la même qualité à la direction de Nice.

M. Raymond, sous-officier, présenté par la commission supérieure de classement, est nommé commis de culture à la direction de Cahors.

Chambre des Notaires

La réunion annuelle de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Cahors, a eu lieu jeudi.

Le bureau a été constitué de la manière suivante :

Président, MM. Roques ; rapporteur, Escudier ; trésorier, Rey, syndic, Cangardel ; secrétaire, Sourdrille.

Examen des bourses d'enseignement primaire supérieur

Jeudi ont eu lieu dans une des salles du

Collège de filles, l'examen des bourses d'enseignement primaire supérieur.

26 candidats y ont pris part, 5 ont été admis : ce sont, les jeunes :

Couderc Aldéric ; Courounet ; Estrade ; Saderne ; Trieu.

Veloce-Sport Cadurcien

Le Veloce-Sport Cadurcien fera courir, le dimanche 7 juin prochain, une épreuve, sur route, de 50 kilomètres, pour l'obtention du brevet militaire de l'Union vélocipédique de France. Cette épreuve, dite du « Petit brevet », devra être courue en moins de deux heures et demie, en bicycle, bicyclette ou tricycle. Tous les vélocipédistes peuvent y prendre part.

Un brevet sera délivré gratuitement, par l'U. V. F., à tous les participants qui auront accompli, pour la première fois, le parcours dans le délai réglementaire ou qui auront battu leur temps précédent. Des médailles et des diplômes, dont le nombre variera au prorata des arrivants, seront attribués comme prix aux premiers.

Tout vélocipédiste non unioniste ou ne faisant pas partie d'une société affiliée, aura à payer une redevance spéciale de 2 francs, qu'il devra adresser en même temps que son engagement, sans quoi ce dernier sera considéré comme nul et non avenue.

Les engagements sont reçus dès à présent et jusqu'au mercredi soir 3 juin, par M. ALADEL, secrétaire du V.-S. C., boulevard Gambetta, Cahors.

Un avis ultérieur fera connaître l'heure du départ et les routes suivies.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 10 MAI 1903

Allégo militaire	Golterme
Ouverture Fantastique (1 ^{re} audition)	Govaert
Voix Roumaines (Valse)	Kessels
Scènes Cosmopolites	Kelsen
Le Lilas blanc (Mazurka)	F. Rivière

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 9 mai 1905

Naissances

- Malique, Marie-Louise, à Ste-Valérie.
- Royon, Olive - Marie - Marguerite, rue St-Barthélemy, 4.
- Odette, Louise-Marie (naturelle), boulevard Gambetta, 123.
- Deshorties, Marie-Come-Emile-Jean, boulevard Gambetta, 64.

Publications de Mariages

Brisseau, Marcel, courtier à Tour-de-Faure et Cocula, Léontine, épicière.

Décès

- Laporte, Sereine, s. p., épouse Dubertrand, 62 ans, à l'Hospice.
- Nouvel, Pierre, terrassier, 62 ans, rue des Boulevards, 16.
- Ambier, Léon, chef armurier au 7^{me} de ligne, 44 ans, boulevard Gambetta, 21.
- Alazard, Catherine, s. p., veuve Vitrac, 68 ans à l'Hospice.
- Miquel, Marie, s. p., 77 ans, célibataire, à l'Hospice.
- Loulmet, Justin-Philippe Marcel, 7 ans, rue St-André, 16.
- Soullignac, René, 3 ans, à l'Hospice.
- Escabasse, Marié, couturière, épouse Pouget, 36 ans, rue Grande Barre, 18.
- Blondy, Léonard, chauffeur à la Compagnie d'Orléans, 47 ans, Avenue de la Gare, 1.
- Foissac, Irma-Marie-Louise, s. p., veuve Pomié, 59 ans, rue St-André, 8.
- Delpech Pierre, 1 mois et demi, rue du Port-Bullier, 3.
- Dreslowicz Amanda, veuve Tourriol, 60 ans, place du Théâtre.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Retour d'un pèlerinage. — Mme Adélaïde Barras, épouse Boudousquié, propriétaire à Sonnac, souffrait depuis longtemps d'une douloureuse rage dentaire ; elle résolut d'aller faire un pèlerinage à Saint-Eutrope, près Figeac, qui, paraît-il, a la spécialité de ces maladies.

Elle partit donc dans la matinée de dimanche, et, ses dévotions finies, était de retour à Naussac par le train de onze heures et demie.

Malheureusement pour la pèlerine, il faisait chaud dimanche dernier et elle éprouva maintes et maintes fois le besoin de se désaltérer, à telle enseigne que le dernier

cabaretier entendu par la gendarmerie déclara « qu'elle était joyeuse ayant bu un bon coup. »

Pour rentrer chez elle, Mme Barras devait franchir le ruisseau de Tournhac. Qu'est-ce qu'elle fit ? On l'ignore. Mais le lendemain on trouva dans l'eau le cadavre de la pauvre femme, pour qui le pèlerinage de St-Eutrope aura été fatal.

— Les congrégations. — Le commissaire de police de notre ville s'est rendu mercredi à l'établissement des Frères de Saint Gabriel, pour constater si le personnel s'était dissous et si les immeubles avaient été délaissés, conformément aux instructions de M. le Président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes.

Le directeur de cet établissement, revêtu du costume civil, a déclaré continuer à faire l'école comme instituteur libre laïque, aidé d'un personnel absolument étranger à toute congrégation religieuse.

Procès-verbal a été dressé.

PUYBRUN. — Nous nous faisons l'écho des nombreuses doléances de plusieurs habitants de notre commune dont les intérêts se trouvent lésés, par suite de l'incurie de notre municipalité.

Notre localité possède plusieurs chemins peu fréquentés ou déclassés, qui étaient une précieuse ressource, en cette saison de l'année, pour les habitants peu fortunés qui avaient l'habitude d'y faire pacager une chèvre ou quelques agneaux. Or depuis quelques temps ces chemins achèvent de disparaître : les propriétaires tenanciers ne se gênent guère pour les accaparer à leur bénéfice, et arrondir ainsi leurs propriétés aux dépens des biens communaux, sans payer, bien entendu, la moindre indemnité.

Ceci se passe sous l'œil bienveillant de notre capitaine Fracasse, qui est plein de mansuétude pour ses administrés, quand ils ont le bonheur d'être de son parti. Le chef de la coalition Méline-réactionnaire, protecteur de nos bonnes sœurs ignorantes, soutenu par les *Croix* et les *Défenses* garde toutes ses rigueurs et ses tracasseries administratives pour ses adversaires politiques qui ne veulent pas courber l'échine sous la férule de notre Louis XIV au petit pied.

Un comitard.

Arrondissement de Gourdon

BALADOU. — D'après une information parue dans le *Journal du Lot*, Monsieur le Préfet, par une décision en date du 15 avril dernier, a invité les maires à convoquer pour le 25 et 26 avril suivant les Conseils municipaux, pour dresser l'état des chemins vicinaux qu'ils veulent construire dans le délai de dix ans.

Voilà déjà quinze jours de passés et le maire de Baladou n'a pas encore convoqué le Conseil municipal.

Qu'attend-il pour se conformer aux ordres de Monsieur le Préfet ? Sans doute, suivant sa noble habitude plusieurs lettres de rappel.

Un Conseiller.

— Conférence antialcoolique. — Dimanche dernier, les membres de la Ligue antialcoolique de Baladou se sont de nouveau réunis à l'école de garçons.

Une conférence sous forme de causerie a été faite par l'instituteur.

Sujet traité : Voyage de Loubet, président de la République en Algérie et en Tunisie ; visite du roi d'Angleterre Edouard VII en France.

Un membre de la société a récité : « Les soldats de l'an II » par Victor Hugo.

La réunion s'est terminée par la lecture d'un morceau de Victor Hugo. Pauline Roland (Les Châtiments).

SOULLAC. — Accident. — Le sieur Bugeaud, âgé de 50 ans, demeurant à Blazy, ouvrier tanneur chez M. Lestrade, a glissé et est tombé si malheureusement qu'il s'est fait de graves contusions aux jambes qui nécessiteront une quinzaine de jours de repos.

CONCORS. — Un bœuf tué par la foudre. — Pendant l'orage qui a éclaté sur notre contrée, la foudre est tombée sur une grange appartenant à au nommé Malbec,

propriétaire à Hautesserre, commune de Concorès.

Sur trois bœufs qui se trouvaient dans l'écurie, un fut tué par la foudre; les deux autres n'eurent aucun mal.

La perte, non assurée, est évaluée à 325 francs environ.

ST-CHAMARAND — *Nécrologie.* — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Auricoste, instituteur en retraite décédé subitement à St-Chamarand à l'âge de 63 ans.

M. Auricoste jouissait de l'estime de toute la population de la commune, aussi c'est au milieu d'une grande affluence que ses obsèques ont eu lieu.

Sur la tombe, M. Villadieu, inspecteur primaire de l'arrondissement de Gourdon, a retracé en d'excellents termes la carrière de l'instituteur dévoué que fut M. Auricoste et a salué les restes de cet homme de bien dont la brusque disparition cause de grands regrets.

A notre tour, nous nous inclinons devant cette tombe et nous prions le fils du regretté disparu, M. Auricoste, instituteur à Gourdon, ainsi que sa famille de recevoir l'expression de nos sincères condoléances.

LA RÉD.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour collectifs de famille

En vue de donner de nouvelles facilités pour les déplacements des personnes qui voyagent en famille, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet de délivrer pendant toute l'année aux familles composées d'au moins trois personnes des billets collectifs de toute gare à toute gare distante d'au moins 125 kilomètres.

Les membres de la famille admis au bénéfice de ces billets sont : les père, mère, enfant, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, et les serviteurs de la famille.

Les délais de validité sont les mêmes que ceux des billets d'aller et retour ordinaires.

Les prix s'obtiennent ainsi : pour les trois premières personnes : prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour chaque personne en sus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et retour. Chacune de ces personnes supplémentaires bénéficie ainsi, par rapport au prix déjà réduit des billets d'aller et retour actuels, d'une nouvelle réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 30 0/0 en 2^e et 3^e classes.

Ces facilités applicables aux déplacements de courte durée, sont indépendantes de celles qui existent actuellement pour les vacances, les bains de mer et les stations thermales; ces dernières sont elles-mêmes améliorées de la manière suivante :

Les prix sont ramenés aux taux des non-

veaux billets ci-dessus, ce qui représente pour les trois premières personnes une réduction supplémentaire de 8,30/0 en 1^{re} classe et de 3,30/0 en 2^e et 3^e classes.

La durée de validité (33 jours ou 30 jours) est étendue à 2 mois sans supplément et à 3 mois avec supplément de 20 0/0.

Ces nouvelles facilités données aux voyages de familles seront certainement très appréciées.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

LA MUSIQUE PRÉFÉRÉE A LA MÉDECINE

On pourrait supposer qu'il ne reste plus rien à dire de Chopin, ce prince des pianistes. Tout le monde est d'accord pour le considérer comme le plus grand compositeur de musique pour le piano qui ait jamais existé et comme l'incomparable exécuteur de ses propres œuvres. Il semble par conséquent étrange qu'un événement quelconque de sa courte carrière soit resté inconnu pendant un demi-siècle. En 1900 vivait encore à Bogota, en Colombie, un vieux médecin français qui cinquante-cinq ans auparavant pratiquait à Paris. Ce médecin eut l'occasion d'être consulté par Frédéric Chopin, non pour la maladie de poitrine qui devait l'emporter, mais pour l'indigestion. Le médecin racontait : « Chopin était un détestable malade. Lorsqu'il était trop indisposé pour pouvoir travailler, il me faisait appeler, mais déjà avant d'être à demi guéri, il laissait là tous ses médicaments et se remettait au travail, me parlait musique, jouait du piano, en un mot faisait tout sauf suivre le traitement que je lui avais prescrit. C'était bien fâcheux et cela hâta considérablement sa fin. »

Il est démontré que l'indigestion, lorsqu'elle n'est pas soignée conduit à d'autres maladies, mais Mme Ricard, domiciliée 21 rue Martinot, à Aubagne (Bouches-du-Rhône) trouva que cette première maladie suffisait et elle mit tout en œuvre pour s'en débarrasser. « Pendant plus de six mois », dit Mme Ricard, « j'ai souffert de violentes douleurs dans la tête et à l'estomac. La constipation et les insomnies me tourmentaient aussi beaucoup j'avais très mauvaise mine, et il était facile de voir que j'étais une victime de l'indigestion. Tant que je n'eus pas eu recours à la Tisane américaine des Shakers, le célèbre remède dont M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille, est propriétaire, je ne parvins pas à trouver le moindre soulagement. Les nombreux autres médicaments que j'avais essayés ne m'avaient rien fait. Mais il en fut tout autrement de la Tisane américaine des Shakers. Trois semaines seulement après avoir commencé à en prendre j'étais complètement guérie. Ceci se passait il y a un an, et depuis lors je n'ai plus rien ressenti. » La signature au bas de cette déclaration était dûment légalisée par M. Arnaud, adjoint, le 20 janvier 1902. Les grands compositeurs meurent souvent jeunes. Chopin n'avait pas 40 ans lorsqu'il mourut. Combien de chefs-d'œuvre n'aurait-il pas produits s'il avait seulement vécu dix ans de plus !

RABELAIS

Nous analyserons les livraisons 15, 16 et 17 des œuvres complètes de Rabelais qui viennent d'être mises en vente et où sont narrées les prodigieuses aventures de Gargantua, dont nous avons déjà résumés le début.

Or il nous est conté aux chapitres XXVIII et suivants que Gargantua ayant été bien installé à

Paris pour y poursuivre ses études, le bonhomme Grandgousier était revenu chez lui où il se chauffait tranquillement les... pieds, en faisant rôtir des châtaignes. Cette quiétude fut soudain troublée par la survenue du roi Picrochole qui envahit en armes, les domaines de Grandgousier, pilla, tua, rançonna et s'établit fortement en un lieu dit la Roche Clermaux. Grandgousier, paterne et pacifique, veut amadouer le conquérant et lui expédie le capitaine Gallet chargé de faire entendre au guerrier des paroles sages, après l'avoir bien disposé par l'offre de cinq charrettes de fougaces.

Mais le bouillant Picrochole ne veut rien entendre. Il réunit le conseil de ses capitaines et le consulte. Deux influences se manifestent : une majorité composée des capitaines Touquedillon, Hennai, Spadassin, Merdaille, d'autres encore, le pousse énergiquement aux pires desseins et lui trace le plus étonnant plan de conquête de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique dont un souverain batailleur et crédule puisse être ébloui.

Une minorité représentée par l'unique Echapehaz, « vieux gentilhomme éprouvé en divers hasards » se montre sceptique au sujet de la réalisation de ces beaux projets et tient le langage que commandent la sagesse et la prudence.

Il n'est pas écouté. Picrochole plus fou que les insensés qui l'égarèrent, commande qu'on signifie à l'envoyé de Grandgousier qu'il ait à ne plus approcher du rempart, et sans respect pour sa qualité de plénipotentiaire il le fait dépouiller de ses fougaces.

Le dolent capitaine Gallet s'en vient faire part à son maître de l'insuccès de sa mission. Grandgousier n'hésite pas alors à rappeler auprès de lui l'utile Gargantua qui sur le champ, dès la lettre paternelle lue, enfourcha sa jument et se hâta, avec ses gens contre les cohortes de Picrochole. Pour débiter son écuyer Gymnaste défait et tue en des circonstances bizarres, un certain capitaine Tropet au service de l'envahisseur.

Il faut voir avec quelle prodigieuse maîtrise ces trufences, dont nous ne saurions ici préciser le symbolisme, sont commentées par le prestigieux crayon de Gustave Doré.

Rappelons que les œuvres complètes de Rabelais, éditées par la maison Garnier, formeront deux forts volumes in-4° raisin, illustrées de 60 grandes compositions, 250 en-têtes de chapitre, environ 240 culs-de-lampe et un grand nombre de vignettes. Il paraît deux livraisons à 50 centimes par semaine.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 10 mai 1903.

Vive Nacla : Courrier du dimanche. — Gaston Gyl : Les Fiancailles de Charlote. — Paul Lacour : Un roman du premier Consul (suite). — Jules Mary : La faute du docteur Madelot (suite). — Adolphe Brisson : Florise Bonheur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Xavier de Montepin : La Demoiselle de Compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Nous extrayons du n° du 7 Mai du « Globe Trotter », Grand Journal de Voyages et d'Aventures : le curieux article suivant :

L'ART DE MARCHER SUR L'EAU

Le miracle de Jésus marchant sur les eaux est répété chaque jour aux antipodes par de jeunes sauvages... qui n'en sont pas plus fiers pour cela. C'est dans l'archipel des Hawaï, que tous les voyageurs, lorsque le temps s'y prête, peuvent admirer ce prodige.

C'est surtout à la marée montante et par les temps calmes que les jeunes Canaques se livrent à ce jeu d'adresse. Une centaine de garçons s'alignent sur les derniers récifs qui bordent le rivage; ils ont les pieds passés dans des courroies fixées à des planches de bois léger longues de 2

à 3 mètres, taillées en forme de raquette (souliers à neige des régions glaciales).

Dès que le flot déferle sur les récifs, ils s'élancent et tombent sur l'eau au moment où la vague se retirant, est heurtée par la suivante et se dresse comme une colline mouvante. Le Canaque et sa planche suivent le mouvement de recul de l'eau, sont élevés jusqu'à la crête, retombent sur la vague suivante et recommencent... à moins que, perdant l'équilibre, le jeune maladroit ne fasse un plongeon involontaire sous l'eau salée. Un homme adroit et ardi, peut ainsi parcourir à la surface de la mer une distance de 15 à 20 mètres.

Il convient de dire que ce n'est qu'un jeu, exercice d'agilité, qui n'est ni mystérieux ni dangereux. Et l'on m'affirme que sur certains points des côtes de la Nouvelle-Angleterre (Etats-Unis) les jeunes Américains se livrent depuis longtemps à ce sport particulier, qu'ils appellent *Surf-Riding* (mot à mot : chevaucher la vague).

Dans le même numéro, illustré d'une magnifique couverture en couleurs : *La Vie des Colons Sibériens* par B. de Zenzinoff, *Une Excursion à l'Ile de Philae*, par Fernand Christel, *Une Parisienne aux Rocheuses*, par Madame J. de Mayoille, *La Barbarie au XX^e siècle*, par M. Roussel, etc. etc.

Le « Globe Trotter » publie en outre deux grands romans inédits, spécialement écrits pour ses lecteurs : *Gaëtan Faradel, Champion du Tour du Monde*, par Paul de Sémant, et *Lord Crésus* par G. de Beauregard et Henry de Gorsse, ainsi que de très intéressants concours, auxquels sont attribués des prix nombreux et de grande valeur.

Avis au public

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Paris
Dentiste du Lycée Gambetta
69, Bd Gambetta et Rue Fondue

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1^{er} Mars 1903, il a ouvert, 69, Boulevard Gambetta, en son nom et sans aucun associé ni commanditaire, un cabinet de consultation. Toutes les opérations qui y seront pratiquées pourront être faites sans aucune douleur par l'insensibilisateur.

Grâce à une stérilisation rigoureuse des instruments, une garantie sérieuse pourra être donnée pour les plombages et aurifications qu'on voudra bien lui confier.

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Monsieur BOURGET
MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

ALCOOL RIGOLÉS PRODUIT HYGIÉNIQUE
Menthe RIGOLÉS Indispensable
ALCOOL RIGOLÉS 65 Ans de Succès
Menthe RIGOLÉS HORS CONCOURS
PARIS 1900

MISÉ FÉREOL

VII

Celui-ci était vieux, blanchi à son dur métier. Il s'était recouché à l'ombre, son œil fixe dans le vide. Pierre enviait ce calme somnolent, cet engourdissement, cette insensibilité de l'âme qui préserve peut-être de toute souffrance. Tout-à-coup l'homme se redressa.

— J'entends le donnaire...
Un tintement de clochettes se rapprochait. Un taureau venait vers eux, suivi d'un second qui s'arrêta auprès du *guardian*.

— Maintenant, marchons, dit-il.
Il faut une longue pratique pour se hasarder sans danger sur ces langues de terre. Souvent, la couche solide, fort peu épaisse, s'effondre sous les pas. A un endroit Pierre aperçut de gros pieux, à demi pourris et déjetés, qui dessinaient une sorte de courbe dans la *sansouïre*.

— Qu'est-ce que c'est que ça, demanda-t-il.
— Ça, c'était pour la rivière, répondit le *guardian*. Une idée de M. Bodin !...

Ces mots rappelaient tout-à-coup à Pierre le grand projet tant de fois venté et regretté dans les causeries des Saintes. Il crut enten-

dre Albine s'enthousiasmer à ce rêve d'Elie Bodin : fertiliser ce désert, arracher à la misère et à la mort tant de malheureux. Et, regardant ce tracé maintenant inutile, il songeait... Tout pensif il regagna le mas, l'esprit flottant, plein de vagues pensées.

Dans la chambre du grand-père une feuille était clouée par quatre clous sur la boiserie. Jusqu'alors, il avait à peine remarqué ce plan du Grand-Palun, mais du Grand-Palun transformé, assaini, peuplé. Pris de curiosité il se mit à l'étudier. Le profil de la plaine était soigneusement relevé. Avec un peu d'illusion, on eût pu imaginer ce que pouvait être ce travail, colossal comme résultat, et assez simple dans la pratique. Là, des canaux d'assèchement ou les marais venaient se déverser; ici des *roubines* habilement ménagées, apportaient l'eau du Rhône à travers les landes, incultes; au bord du Valcarès les bâtiments d'un mas ébauchés; un hameau formé de cabanes et d'étables se groupaient alentour.

Le bruit de la porte le tira de cette contemplation; Chavagnas entrait radieux.

— Tiens, c'est vous ? dit Pierre.
— Mon Dieu, oui ! Rémondi m'a appelé à la Tour pour une affaire et je n'ai pas voulu venir si près de vous sans vous voir.

Eh ! tout marche ; il paraît que nous n'avons plus qu'à dresser nos actes de vente... Mes compliments.

Sans répondre au notaire Pierre l'amena devant la carte jaunie.

— Connaissez-vous ça, Chavagnas ? demanda-t-il.

— Ça ? Parbleu ! c'est le plan du Grand-Palun avec les travaux que ce pauvre Bodin voulait entreprendre.

Un instant, ils regardèrent tous deux le croquis. Puis Pierre fit asseoir le notaire en face de lui.

— Dites-moi Chavagnas, reprit-il, mon grand-père a dû vous parler souvent de ce projet ?

— C'était son dada.
— Donc, vous avez été le confident de ses idées pour mener à bien cette entreprise ?

— Naturellement. J'ai même chez moi tout un paquet de papiers, auquel j'ai collaboré quelque peu.

— On m'a dit que des études sérieuses avaient été commencées par un ingénieur.

— C'est très vrai. Oh ! la question a été étudiée à fond. Si votre grand-père avait vécu quelques années de plus, vous auriez une fameuse propriété à la place de votre lande à taureaux.

Une pensée illumina le regard de Pierre.
— Et vous dites reprit-il, que vous avez les papiers qui concernent l'affaire.

— Parfaitement, plan, rapports, calculs, etc., tout cela fait partie de votre succession.

L'air songeur de Pierre frappa soudainement Chavagnas. Le front dans sa main, le jeune homme semblait absorbé par des réflexions graves. Au moment où le notaire allait l'interroger, il leva la tête.

— Chavagnas, dit-il, j'ai l'intention de reprendre ce projet. Avec ce qui me reste, cela me serait-il possible ?

En entendant ces paroles, le notaire fit un bond sur son fauteuil.

— En voilà bien d'une autre ! s'écria-t-il. Comment ! vous ?...

— Mais ne serait-ce pas une bonne affaire ? — Oh ! à tripler vos revenus du coup, rien de moins !

— Alors répondez à ma question sur les ressources nécessaires. A quel chiffre monteraient les travaux ?

— Ma foi, vous m'en demandez bien long... En tout cas, je puis vous assurer que pour pareille entreprise, ce ne serait pas les fonds qui vous manqueraient.

— Et bien ! envoyez-moi les papiers relatifs à l'affaire.

— Je ferai mieux. Si vous êtes décidé à étudier tout cela, je vous enverrai aussi Massol.

— Qu'est-ce que Massol ?
— L'ingénieur qui avait commencé les travaux, il y a trente ans.

— Envoyez moi aussi Massol.
— Tout de bon ? Ah ça mais... et Paris ?

(A suivre) Jacques VINCENT

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
7 Jeudi	+ 19	+ 8	759	Pluie
8 Vend.	+ 17.5	+ 8.5	758	Pluie
9 Sam.	+ 16.5	+ 10	759	Pluie

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.
D^r HERBEAU.

MADEMOISELLE
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE
ALTESSE

XVI
Sous le chêne du roi

— Vous voyez la paille qui est dans l'œil de votre voisin, mais vous ne voyez pas la poutre qui se trouve dans le vôtre. La plupart des hommes aiment à penser que le cœur des femmes qu'ils épousent n'a pas eu d'occupant avant eux. Ils se plaisent à le croire, et si neuf fois sur dix ils sont trompés, sans le savoir, qu'importe?... Lady Cecil est aussi innocente et aussi pure que la neige des montagnes, n'est-ce pas ? Et elle se vend... C'est à mon tour, monsieur, de parler sans détours... Elle se vend à sir Arthur pour trente mille livres de rentes. Son âme n'est que vérité, et pourtant elle est, à son égard, un mensonge vivant et perpétuel. Elle deviendra sa femme, et son cœur vous suivra en Algérie. Elle est à

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

vous, elle restera votre, et pourtant sir Arthur a confiance en vous et en elle. Mais bast ! capitaine O'Donnell, y a-t-il dans le monde entier un seul homme ou une seule femme qui soient sincères ? Je ne prétends pas que sir Arthur ait le droit de se plaindre... il ne s'agit qu'un traitement analogue à celui auquel est exposée la grande majorité des personnes de son sexe ; mais ne le rappelez pas à l'ordre s'il lui arrive de m'adresser quelques paroles bienveillantes. Nous voici arrivés au parc ; puis-je y entrer ? Je suis horriblement fatiguée d'avoir tant causé. Avons-nous encore quelque chose à nous dire, ou devons-nous nous tenir quittes mutuellement en nous souhaitant bonne nuit ?

— Comment ferez-vous pour entrer ? demanda-t-il. Les portes et les fenêtres ont l'air d'être fermées au verrou pour la nuit.
— Elles sont fermées et verrouillées à double tour, répondit Mlle Herculiste avec un sourire, pour tenir à l'écart les voleurs et les revenants, ces épouvantails de sir Richard. J'entrerai pourtant. Bonne nuit, capitaine O'Donnell, dit-elle en lui tendant la main. J'aurais mieux aimé que vous ne m'eussiez pas suivie, mais vous avez cru faire votre devoir, et je ne vous en fais pas de reproche. Encore une fois, nous considérons-nous comme quittes ou continuerons-nous de nous battre jusqu'à ce que mort s'en suive ?

Il prit la main dégingée qu'elle lui tendit et la laissa retomber froidement.

— Je ferai tout ce qui plaira à mademoiselle Herculiste. Seulement, je lui donne le conseil de cesser ces excursions nocturnes. une autre

fois, elle pourrait être suivie par quelqu'un de moins discret que moi, qui serait exposé à entendre les cris étranges qui sortent de la maison mystérieuse.

Mlle Herculiste se sentait prête à défaillir ; elle avait tout à fait oublié le Trou-Perdu.

— Vous avez entendu ?...

— J'ai entendu trois cris vraiment surnaturels, mademoiselle Herculiste. Demain, je m'occuperai de savoir qui est-ce qui habite dans cette maison.

— Si vous voulez. Vous verrez que les cris dont vous parlez sont ceux d'une vieille femme, très vieille et très inoffensive, quoiqu'elle commence un peu à tomber en enfance. Quand la lune brille de tout son éclat, comme cette nuit, et que ses rhumatismes la font souffrir, elle pousse des cris comme ceux que vous avez entendus, ce soir.

Il souriait en l'entendant parler.

— Vous ne me croyez pas ? s'écria-t-elle. Vous croyez que je vous dis un nouveau mensonge ?

— Ma chère mademoiselle Herculiste, répondit le capitaine, voilà un mot que je ne suis jamais assez brutal et assez impoli pour appliquer à une femme... Mais vous avez l'air fatigué ; les braconniers et les gardes-chasse pourraient nous apercevoir, et je crois que ce que nous avons de mieux à faire, c'est de nous séparer. Vous êtes sûre de pouvoir rentrer ?

— Tout à fait sûre. Bonne nuit, capitaine O'Donnell !

Il se découvrit et se retourna sur-le-

champ.
Mlle Herculiste s'arrêta à l'endroit où il l'avait quittée en le regardant s'éloigner rapidement à travers la campagne, avec une expression étrange qu'on eût pu saisir dans ses yeux et sur ses lèvres.

Ce n'était ni de la haine ni de la colère. Elle resta dans cette attitude jusqu'à ce qu'il eût disparu et que le bruit de ses pas résonnant sur la grande route se fut complètement éteint dans l'éloignement.

Elle se retourna ensuite, prit la grande avenue d'ormes et disparut à son tour.

La nuit même qui suivit celle-ci fut témoin d'un fait très étrange et très surprenant qui arriva à sir Richard Dangerfield.

Indépendamment des pèlerinages qu'il faisait chaque soir au cimetière de Castleford, le baronnet en pratiquait d'autres à Castleford même qui n'étaient pas tout à fait aussi inoffensifs.

Il y avait dans une rue écartée de cette ville une grande maison blanche, ayant un jardin devant la façade et présentant un air de paix et de prospérité.

Cette maison était habitée par un gentleman et sa femme, d'origine étrangère, appelé Gunther.

Gunther était un individu très agréable, et Mme Gunther était la petite femme la plus charmante, la plus vive, et, quand sa toilette du soir était faite, la plus jolie qu'il soit possible de voir.

(A suivre)

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau Journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 6,50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 7 mai 1903.

La barbarie au XX^e siècle, M. Roussel. — La vie des colons sibériens, B. de Zenzinoff. — Le « Globe Trotter » à travers le monde ; L'art de marcher sur l'eau. — Un clocher tordu. — Guerrier sur échasses, G. T. — Gaëtan Faradel, champion du tour du monde. Roman inédit illustration de Holewinski, Paul de Sémant. — Excursion à l'île de Phila, F. Christel. — Une Parisienne aux Rocheuses, J. de Mayolle. — Bouquinistes musulmans, F. — Lord Crésus, Roman inédit (suite), illustrations de Louis Tinayre, G. de Beauregard et H. de Gorsse. — Sur les grands chemins du globe (dernières découvertes), G. D. — Les voyages de nos lecteurs, le château de Couiza, C. — Enquêtes mutuelles : les prénoms annamites, G.-E. Hendrickx. — Chronique du cartophile, Rambler. — Causerie photographique, Fernand Christel. — Curiosités naturelles, Une pelote à épingles, XXX. — Petite correspondance, G. T. — Nos concours. Concours n° 70 (Les 9 lacs) Soixante prix. Résultat du concours, n° 65 (Les nègres décapités), M. Sphinx. — Un drame chez les anthropophages (page humoristique), Ch.-L. Poll.

MAISON
LOUBEYRE
COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS
Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

ORFÈVRE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE
Manufacture à Paris
56, Rue de Bondy
EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE
Envoi franco du Catalogue
Notre représentant à Cahors est M. Mandelli fils, Bd Gambetta, 26.

DRÈCHES DE MAÏS PRESSÉES

Pour arriver à un engraissement rapide et réaliser une ÉCONOMIE IMPORTANTE sur l'alimentation de ses bestiaux, employer les DRÈCHES DE MAÏS PRESSÉES. Les bœufs, vaches et porcs en sont friands. Aucun aliment ne favorise autant la sécrétion du lait. Demander échantillon et note explicative à la DISTILLERIE de MELLE (Deux-Sèvres). La Distillerie est également toujours vendeur de maïs, aux prix d'importation.

ÉTUDES
de M^e Camille SAUTET
AVOUÉ A CAHORS
(Successor de M^e Léon TALOU)
ET DE
M^e Laurent DERRUPPÉ
NOTAIRE A SAUZET (Lot)

VENTE
SUR LICITATION
Avec admission des étrangers, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, de divers immeubles, situés dans la commune de CARNAC-ROUFFIAC, canton de LUZECH (Lot), dépendant des successions de Claude BURC et Catherine BELDIO, mariés, quand vivaient domiciliés à CARNAC, commune de CARNAC-ROUFFIAC.

L'adjudication aura lieu le dimanche sept juin mil neuf cent trois, à une heure de l'après-midi, à Sauzet, en l'étude et par le ministère de M^e DERRUPPÉ, notaire commis.

On fait savoir à qui il appartiendra :
Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le seize mars mil neuf cent trois, enregistré et signifié.
Et aux requête, poursuites et diligences de :

Mademoiselle Jeanne-Catherine BURC, célibataire, sans profession, domiciliée précédemment à Souk-Ahras et actuellement à Miliana (Algérie), « agissant comme seule et unique héritière de Jean BURC, son père ».

Ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors M^e Camille SAUTET, demeurant dite ville, place du Palais de Justice, 7.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Madame Perrette BURC, sans profession, veuve de Monsieur G. SAULT, négociant, domicilié à Philippeville (Algérie).

Ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors M^e TASSART, demeurant dite ville.

2^o M. Jean-Pierre BELDIO, propriétaire demeurant à Cambayrac par Sauzet (Lot).

« Pris au nom et comme tuteur » datif de la mineure Angéla BURC « domiciliée à Constantine (Algérie), » la dite mineure prise comme seule et unique héritière de Jean dit Cyprien BURC son père, nommé « à ces fonctions par délibération du conseil de famille de la dite mineure tenu sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Luzech le six août mil neuf cent » enregistré. »

3^o Madame Fanny BURC sans profession épouse de M. Eugène BILLARD propriétaire et ce dernier pris pour la validité à l'égard de son épouse, demeurant ensemble à Trotte-Ligotte commune de Pomarède (Lot).

Ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M^e Camille SAUTET demeurant dite ville.

4^o Et Madame Marie BURC sans profession veuve SEMINADIS, domiciliée à Collo (Algérie).

Ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M^e Camille SAUTET demeurant dite ville.

Et encore en présence ou quant à ce dûment appelé de :

Monsieur Pierre BALDY propriétaire domicilié à Albas (Lot) « pris » au nom et comme subrogé tuteur de » la mineure Angela BURC sus » nommée, nommé à ces fonctions » qu'il a acceptées par la délibération » du conseil de famille sus visée ».

Il sera procédé le dimanche sept juin mil neuf cent trois à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e DERRUPPÉ notaire à Sauzet à ces fins commis, à la vente sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur en un seul lot, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

1^o Un immeuble en nature de terre et bois, situé au lieu dit Joquette, commune de Carnac-Rouffiac, formant les numéros 359 et 360 section D du plan cadastral de la dite commune, de contenance de quarante-un ares soixante centiares, borné au levant par un chemin, au midi par Delbreil, au couchant par Marie Crayssac et au nord par Julho.

2^o Un immeuble en nature de jardin, situé au lieu dit Bartas, formant le numéro 495 des mêmes plan et section, d'une contenance de trois ares vingt centiares, borné au nord par un chemin et des autres côtés par Jean Burc.

3^o Un immeuble en nature de grange, situé à Carnac, formant le numéro 664 des mêmes section et plan, tenant à deux chemins, Burc et Caumont.

4^o Un immeuble en nature de friche autrefois vigne et bois, situé au lieu dit Grezette et Combette, formant les numéros 704 P, 708 P, 709 P, 713 P et 744 des mêmes plan et section, d'une contenance environ de un hectare treize ares dix cen-

tiares, tenant à Blandi, Baboulène, Sanies, Deleros et à des chemins.

5^o Un pré dont partie autrefois terre, situé au lieu dit Bartas, formant les numéros 503 P et 507 P des mêmes section et plan, d'une contenance environ de sept ares trente-six centiares, tenant à Mathieu, chemin, Marie Crayssac et Lacavalerie.

6^o Un immeuble en nature de maison, hangar, patus et jardin, situé à Carnac, formant les numéros 263, 262 et 260 section C du dit plan, d'une contenance de un are quatre-vingt-dix centiares, tenant à la route, à des chemins et à Burc ;

La maison se compose d'un rez-de-chaussée servant de cave, d'un premier divisé en trois pièces et d'un galetas ; son toit est couvert en tuiles.

7^o Une terre située au lieu dit Vignals, formant le numéro 290 section C du dit plan, d'une contenance de vingt-deux ares soixante-huit centiares, tenant à Escabasse, Beauvestre, propriété communale et à Cournoy.

8^o Un bois situé au lieu dit Al Truffé, formant le numéro 60 des mêmes plan et section, de contenance de vingt-deux ares quatre-vingt-dix centiares, tenant à Roux, Burc Barthélemy et Lacavalerie.

9^o Une friche autrefois vigne, située au lieu dit Camp-de-dessus, formant le numéro 482 P des mêmes plan et section, d'une contenance de cinquante-un ares dix centiares, tenant à Monville, Beauvestre, chemin et Crayssac.

10^o Une terre et pâture située au lieu dit Al Pic, formant les numéros 398, 400, 401 et 402 des mêmes plan et section, d'une contenance de un hectare dix ares quarante centiares, tenant à Burc et chemin.

11^o Une friche située aux lieux dits Al Pech et Al Prat, formant les numéros 610, 611, 612, 616 et 617 des mêmes section et plan, d'une

contenance de cinquante-huit ares quatre-vingt centiares, tenant à Gary, Sanies, Deleros, veuve Monville et chemin.

Mise à prix

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix **200** fr. de deux cent francs, ci..

Tous les frais exposés au jour de la vente dans l'instance en partage, ainsi que ceux de la présente licitation et ceux d'adjudication seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix dans les dix jours de l'adjudication.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des dits biens a été déposé en l'étude de M^e DERRUPPÉ, notaire à Sauzet, où on peut en prendre connaissance sans déplacement.

Pour extrait certifié conforme. Cahors le neuf mai mil neuf cent trois.

L'avoué poursuivant,
Signé : C. SAUTET.

Enregistré à Cahors le mai mil neuf cent trois, folio case regu un franc quatre-vingt-huit centimes.

Le receveur,
Signé : LACHAISE.

Pour tous renseignements s'adresser à :
1^o M^e SAUTET, avoué poursuivant ;
2^o à M^e TASSART, avoué co-licitant ;
3^o à M^e DERRUPPÉ, notaire.